



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***18002113***

TRIBUNAL DE COMMERCE

21 DEC. 2017

Greffier Wallon

N° d'entreprise : **0628.807.052****Dénomination**(en entier) : **AXINESIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **avenue Sabin 3 - 1300 wavre****Objet de l'acte : émission de warrants**

D'un procès-verbal dressé par Pierre NICAISE, notaire associé à la résidence de Grez-Doiceau, exerçant sa fonction dans la société civile à forme de SPRL « NICAISE, COLMANT ET LIGOT », Notaires associés, ayant son siège à 1390 Grez-Doiceau, Allée du Bois de Bercuit, 14, le 30.11.2017, portant à la suite « Enregistré au Bureau de l'Enregistrement Actes Authentiques Ottignies-Louvain-la-Neuve le 4.12.2017, Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case14388. Droits perçus : cinquante euros (€ 50,00). Le receveur », il résulte que l'assemblée de la société anonyme " AXINESIS " a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION**Emission de warrants****A. Rapport**

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 583 du Code des sociétés relatif à l'émission de droits de souscription, soit 1440 Warrants SOP 2017.

Chaque actionnaire reconnaît avoir reçu une copie de ce rapport préalablement aux présentes et en avoir pris connaissance.

Un exemplaire de ce rapport demeurera annexé.

B. Emission

L'assemblée générale décide d'émettre, sous réserve d'inscription, 1440 Warrants SOP 2017, conférant le droit pour leur titulaire de souscrire, aux conditions déterminées dans le rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 583 à une augmentation différée du capital.

Chaque warrant SOP 2017 donnera droit, selon les conditions d'émission qui lui sont propres, déterminées dans le Plan, à la souscription d'une (1) nouvelle action ordinaire de la société pour le prix de 100,- euros (dont 15,375 euros en capital et 84,625 euros en prime d'émission).

C. Plan

L'assemblée générale approuve le Plan contenant les conditions et les modalités de l'émission des 1440 Warrants SOP 2017. Ce plan demeurera annexé.

D. Renonciation

A l'instant interviennent l'ensemble des actionnaires, tous préqualifiés, présents ou dûment représentés comme dit est,

Qui déclarent renoncer, à titre individuel et de manière expresse et irrévocable, à leur droit de souscription préférentielle et à son délai d'exercice consacrés par le Code des sociétés, réservant tout ou partie du bénéfice de l'émission desdits warrants au profit des bénéficiaires stipulés dans le Plan.

E. Capital

L'assemblée générale décide, sous condition suspensive de l'exercice partiel ou total des droits de souscription (warrants), d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de 22.140,- euros, par la création d'autant d'actions ordinaires nouvelles que de warrants exercés, soit un maximum de 1.440 actions ordinaires nouvelles, la différence éventuelle entre le prix de souscription de l'action ordinaire et son pair comptable constituant une prime d'émission.

Cette ou ces augmentations de capital surviendront et seront constatées à la suite de l'exercice de tout ou partie des droits de souscription émis.

DEUXIEME RESOLUTION**Modification des statuts**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



L'assemblée générale décide de le libeller comme suit l'article 5 des statuts :

« Article 5

Le capital social est fixé à deux cent vingt et un mille quatre cents euros (€ 221.400,00).

Il est représenté par 14.400 actions sans désignation de valeur nominale, se répartissant en

-4.000 actions ordinaires ;

-10.400 actions de catégorie A.

Elles sont numérotées de 1 à 14.400.

Il existe en outre 1440 Warrants SOP 2017 donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire . »

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à deux administrateurs agissant conjointement aux fins de :

- préciser les périodes de souscription, les modalités d'adaptation des droits des warrants en cas d'opérations sur le capital;
- exécuter les résolutions prises sur les objets qui précèdent, notamment pour assurer la réalisation de l'augmentation de capital, conclure à cette fin toutes conventions;
- faire constater authentiquement en temps utile le nombre d'actions souscrites, leur libération totale en numéraire, la réalisation de l'augmentation de capital et le montant de cette augmentation, l'affectation de la prime d'émission au compte indisponible «Primes d'émission» ainsi que les modifications aux statuts qui en résultent;
- aux fins ci-dessus, conclure toutes conventions et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait analytique conforme,

Pierre NICAISE, Notaire associé.

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal avec annexes , statuts coordonnés.